

La contrefaçon, les copies ou les faux !

Depuis quelques années nous pouvons ressentir beaucoup d'inquiétude dans le monde du tire-bouchon du fait de la propagation de "faux" sur les sites d'enchères.

La **contrefaçon** est une violation d'un droit de propriété intellectuelle par le fait de reproduire ou d'imiter quelque chose (notion de plagiat) sans en avoir le droit ou en affirmant ou laissant présumer que la copie est authentique. La notion de contrefaçon a souvent une connotation péjorative, sous-entendant une chose de mauvaise qualité. A la différence d'une copie qui est une reproduction à l'identique d'un objet sans l'estampille, ni faire mention d'un quelconque brevet. Dans ce cas le fabricant ou le revendeur doit faire apparaître clairement lors de la vente qu'il s'agit d'une copie.

La contrefaçon touche de plus en plus de domaines de la production industrielle : horlogerie, CD musicaux ou jeux, vêtements, les pièces automobiles, les accessoires de luxe, les médicaments etc. Les œuvres d'art, les objets archéologiques ou historiques et les tire-bouchons sont également concernés.

On trouve sur les sites d'enchères de plus en plus des pièces douteuses, voici quelques exemples Originaux et Imitations (à voir sur l'espace membres). Seule une comparaison soigneuse avec les originaux peut vous protéger de déception et de pertes financières qui peuvent être importantes. Parfois les informations fournies sont honnêtes, mais lorsqu'on donne plus de précisions en ajoutant des adjectifs comme "rare ou pièce unique", ça devient criminel! On peut citer l'exemple typique du "Beau Brummell", un tire-bouchon de poche très recherché et d'autant plus apprécié. Mais quel nom étrange pour cet instrument, d'où peut-il venir?



Messieurs Watney et Babbidge ont écrit ceci dans leur livre : 600 Tire-bouchons de Collection : Au début du XVIIIème siècle on vit apparaître un type de tire-bouchon de poche, en forme de barillet trapu. Au cours de la première moitié du XVIIIème siècle, le barillet s'est étiré pour devenir oblong ; sa popularité coïncide avec l'apparition dans le monde de la mode de George Brummell. Cette vogue conduisit certains américains à surnommer l'objet «Beau Brummell». Dans sa première version, la mèche pouvait être détachée et logée à l'intérieur de la

poignée, dont le barillet s'ouvrait en deux comme un écrin.



Caricature de Brummell, par
Dighton, 1805

Watney et Babbidge, comme de bons auteurs anglais qu'ils sont, supposent que le monde entier connaît George Brummell. Alors pour les ignorants que nous sommes voici en quelques mots la biographie de cette personnalité : George Bryan Brummell, est né le 7 juin 1778 à Londres, il décède le 30 mars 1840 à Caen, connu sous le nom de "Beau Brummel" , arbitre de la mode sous la régence au Royaume-Uni (1811-1820), il est considéré comme l'initiateur du costume de l'homme moderne, porté avec la cravate ; ce costume est maintenant en usage dans le monde entier, pour les affaires et les grandes occasions. Réputé pour ses belles manières, son port noble et sa démarche élégante, mais aussi pour son esprit très railleur, il détruisit plus d'une réputation par un sarcasme jeté du haut de sa cravate. Brummell prétendait prendre cinq heures pour s'habiller, et recommandait que les bottes soient lustrées avec du Champagne. Son style d'habillement et de comportement finit par être connu sous le terme de dandysme. Exilé en France, George Brummell s'installa à Caen en 1830. Ruiné et souffrant de la syphilis, il fut interné au Bon Sauveur en 1838 où il mourut deux ans plus tard. Il fut alors inhumé au cimetière protestant de Caen.

On connaît de "Beaux Brummell " réalisés en cuivre ou en argent avec un mécanisme articulé en fer. Les "faux" proposés sur les sites d'enchères et autres ventes quant à eux comportent un mécanisme arrondi ou en bronze. La contrefaçon est une violation d'un droit de propriété intellectuelle par le fait de reproduire ou d'imiter quelque chose (notion de plagiat) sans en avoir le droit ou en affirmant ou laissant présumer que la copie est authentique. La notion de contrefaçon a souvent une connotation péjorative, sous-entendant une chose de mauvaise qualité. A la différence d'une copie qui est une reproduction à l'identique d'un objet sans l'estampille, ni faire mention d'un quelconque brevet. Dans ce cas le fabricant ou le revendeur doit faire apparaître clairement lors de la vente qu'il s'agit d'une copie.